

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 129 (1984)
Heft: 9

Artikel: Dressage et engagement du chien militaire
Autor: Huwyler
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dressage et engagement du chien militaire

par l'adjudant-sous-officier Huwyler

Un peu d'histoire

La plupart des armées disposent d'un certain nombre de chiens de service. Dans notre armée, c'est déjà au début de ce siècle que l'on engagea des chiens pour différents usages.

Ils furent utilisés comme chiens sanitaires, chiens d'avalanche, moyens de liaison et, également, comme chiens de défense. L'idée d'en employer comme animaux de trait et de transport resta sans succès notoire.

Au cours des années trente et sous l'impulsion du futur général Guisan s'ouvrit un centre de formation pour chiens de liaison et pour chiens sanitaires. C'est ainsi qu'au déclenchement de la seconde guerre mondiale, nous avions suffisamment de chiens de ces deux catégories à disposition.

Il fallut bientôt recourir au service de conducteurs de chiens de défense pour la surveillance de camps de prisonniers, de postes de commandement, de quartiers généraux et d'autres objets d'importance. On porta aussi une attention particulière au dressage de chiens d'avalanche en vue d'une éventuelle guerre en montagne.

Le camp de chiens de guerre de Bex, qui n'avait cessé d'être développé durant toute la mobilisation, fut fermé en 1945. Le service des chiens militai-

res tomba en désuétude jusqu'en 1951. Ce n'est qu'à partir de cette date que l'on recommença à employer des chiens dans l'armée.

Formation et engagement actuels du chien militaire

Le développement technique continu de l'armée exige que soit réexaminé périodiquement l'emploi du chien. Par rapport à autrefois, il se limite à trois domaines spécifiques: le chien de défense pour des tâches de *surveillance* et le chien de recherche pour le sauvetage – *avalanches* ou *décombres*.

La façon la plus judicieuse d'utiliser un chien est de l'engager là où son odorat et son ouïe rendent de meilleurs services que tout autre moyen. S'ajoute à ces deux qualités particulièrement développées son effet dissuasif, le tout le rendant propre à la garde. Comme il permet dans cette fonction une réduction sensible du personnel, sa présence dans l'armée se trouve justifiée à longue échéance.

L'*instruction* doit s'orienter, d'une part, selon les besoins militaires et, d'autre part, selon les prédispositions du tandem conducteur-chien. Le conducteur de chien peut s'annoncer et se faire instruire comme *conducteur* de

chien de défense, de *chien de catastrophe* ou de *chien d'avalanche* en fonction de la formation cynologique acquise préalablement hors service et de ses goûts.

Les conducteurs de chiens de défense et de chiens de catastrophe suivent des cours d'introduction spéciaux de deux semaines qui doivent dispenser la base en vue de l'emploi militaire. Les conducteurs de chiens d'avalanche ont à accomplir leurs cours auprès du Club Alpin Suisse. Depuis peu, tous les conducteurs sont armés du pistolet 49 auquel ils sont instruits en stand et au tir de combat.

Les trois sortes d'engagement

a) Le chien de défense

Son usage principal sur le plan militaire est la garde d'objets. Le chien est un excellent moyen de révéler à temps à son conducteur en patrouille toute anomalie, ce qui est particulièrement appréciable de nuit et par mauvaise visibilité, mais aussi en terrain accidenté.

En tant que «système d'alarme quadrupède», il doit avertir son maître le plus silencieusement possible et ne pas commencer par attaquer l'éventuel adversaire. Alarmée, la patrouille



Chien de défense en patrouille.

Photo R. Juchli

peut prendre ses dispositions. C'est d'une façon analogue que l'on peut engager ce chien dans les postes d'observation et d'écoute.

Autre usage important de ce chien, la fouille de bâtiments ou de secteurs à la recherche de personnes infiltrées. Là aussi, s'il y a combat du chien, ce ne doit être qu'en fin de mission et sur ordre de son conducteur. Seule exception, lorsque le conducteur est personnellement attaqué. Le chien doit alors le défendre avec la dernière énergie.

Dans notre armée, le chien en service d'instruction n'est pas formé comme combattant, ni comme bête à mordre inconditionnelle. Ce serait irresponsable, car le même animal, fini le service, doit pouvoir retourner à domicile sans constituer un danger pour les voisins.

Notons au passage que, par sa seule présence, le chien peut avoir un appréciable impact en service d'ordre.

Un comportement tactique judicieux du conducteur est déterminant pour le succès en service de garde. Que sa patrouille tombe dans une embuscade ou non dépend de lui dans une large mesure. Au reste, le conducteur en patrouille doit toujours être accompagné d'un homme armé qui le couvre.

L'instruction au comportement tactique jouit d'une grande attention dans nos cours d'introduction.

Une fois son cours d'introduction passé avec succès, le conducteur de chien de défense est incorporé dans la compagnie d'état-major d'une unité

d'armée ou dans une fraction de l'état-major d'armée.

b) Le chien de catastrophe

Ce chien forme la catégorie la plus récente de nos chiens militaires. Par ses grattements, ses aboiements, sa persévérance, il doit indiquer à son conducteur l'emplacement de victimes sous les décombres.

Il constitue le *moyen classique de recherche des troupes de protection aérienne* et ne se laisse, à ce jour, seconder ou remplacer par aucun moyen technique.

L'idée de former des chiens de catastrophe est suisse. Elle découle essentiellement des nombreux succès acquis avec les chiens d'avalanche.

Mais, comme le déplacement dans les décombres est généralement sensiblement plus difficile que dans la neige, ce chien doit être habitué aux divers degrés de praticabilité de ce milieu particulier.

D'autre part, les odeurs multiples et en partie fortes se dégageant des décombres posent de hautes exigences au flair du chien.

Le chien de catastrophe doit posséder une curiosité particulièrement active; il doit rechercher l'odeur humaine avec obstination et de façon intensive et ne se laisser distraire ni par la fumée, ni par le bruit. Ces hautes exigences justifient l'obligation pour le conducteur et son chien de s'entraîner régulièrement dans le cadre d'un groupe régional de l'association suisse pour les chiens de catastrophe. Ce

n'est qu'ainsi que maître et animal atteignent et maintiennent un niveau leur permettant des repérages efficaces, que ce soit en engagement réel ou lors d'exercices et de démonstrations.

Au terme de leur cours d'introduction, les conducteurs de chiens de catastrophe sont incorporés dans les compagnies d'état-major des zones territoriales. En cas de guerre ou de catastrophe, ils sont attribués aux troupes de PA.

Enfin, on peut confier aux chiens de catastrophe des tâches de garde simples.

c) Le chien d'avalanche

Comme c'est le chien d'utilité et de sauvetage le plus connu, point n'est besoin de le présenter en détail.

Le Club Alpin Suisse et notre organisation de secours alpine forment les conducteurs de chiens d'avalanche. Ils organisent dans ce but chaque année sur le plan suisse des cours d'une semaine pour conducteurs.

Ne sont admis dans ces cours que des conducteurs aptes à la montagne et habitant le secteur alpin.



Le chien de catastrophe est engagé dans les décombres par les troupes de PA.

Photo U. Ochsenbein

Actuellement, notre armée ne recrute ses conducteurs de chiens d'avalanche que dans les rangs du CAS. Ils sont incorporés dans le *service des avalanches de l'armée* et reçoivent, lors de leurs deux premiers cours de répétition, outre un complément d'instruction spécifique comme conducteurs, une instruction de soldats d'avalanche. Ils apprennent le comportement correct en cas de danger d'avalanche, l'organisation et l'engagement lors de sauvetages, le

déclenchement artificiel d'avalanches, le camouflage, la transmission radio ainsi que la technique alpine d'hiver.

Le personnel ainsi formé peut être détaché, lors de ses services ultérieurs, auprès de corps de troupe accomplissant leur service hivernal en montagne. Bien que les hommes faisant de nos jours service dans ce milieu soient équipés du détecteur « Barry-Vox », le chien d'avalanche n'a pas perdu de son importance dans l'armée comme moyen de recherche.



Le chien d'avalanche est le plus ancien et ainsi le plus familier des chiens de sauvetage.

Photo U. Ochsenbein

Les exigences posées au conducteur et à son chien

Elles sont fixées dans un profil émis par l'Office fédéral des affaires vétérinaires de l'armée.

Le *conducteur de chien* doit, pour être pris en considération, avoir encore à accomplir 6 semaines de service. Il doit d'autre part être armé et jouir d'une bonne réputation. Au service, il est un spécialiste. On attend donc de lui des prestations supérieures à la normale.

Outre ses connaissances spécifiques, on attend du conducteur de chien militaire de l'initiative, de la mobilité intellectuelle et physique, de l'éducation et de la loyauté. Une compensation normale pour ces prestations supplémentaires peut être trouvée par le conducteur dans la satisfaction de mettre à disposition de l'armée, grâce à son chien, un moyen apte à résoudre de nombreuses tâches mieux que ne saurait le faire l'homme livré à lui-même ou la technique.

Le *chien militaire* ne doit pas être âgé de plus de 4 ans lorsqu'il est annoncé. Il doit avoir un bon naturel et avoir atteint avec son conducteur les performances, au moment de son admission, qui sont exigées par le profil définissant les différentes catégories d'instruction et d'engagement.

Mis à part une grandeur moyenne et un poids correspondant, seules les prestations au moment du recrutement et non la race sont déterminantes.

Ce sont les chiens doués d'entrain et d'endurance, au pelage résistant, qui se prêtent le mieux aux contraintes du service.

Les braconniers et les bagarreurs, au contraire, troublent la marche du service et gênent l'environnement. Aussi ne sont-ils pas aptes comme chiens militaires.

Recrutement, instruction, formation ultérieure

Il n'est pas possible d'instruire des conducteurs de chiens à l'école de recrue. Les rares détenteurs de chiens à cet âge n'ont pas, d'entrée, la formation préalable indispensable, à quelques exceptions près.

Comme en d'autres domaines, notre armée met à profit les capacités acquises hors service.

Aussi les conducteurs de chiens militaires sont-ils recrutés parmi les cynologues astreints au service et qui pratiquent leur sport avec succès dans les sections ou clubs de races de la Société suisse de cynologie.

L'enrôlement se fait par publication dans les revues spécialisées *Hundesport* et *Le chien*.

Comme dit, celui qui remplit les conditions suit un cours d'introduction de deux semaines. Il l'accomplit, ainsi que les suivants, avec *son* propre chien, comme le soldat du train, lorsqu'il est propriétaire d'un cheval fédéral. Quant à elle, l'armée ne possède *aucun* chien.

En outre, le conducteur est obligé à passer au minimum chaque année avec succès une épreuve sportive auprès de la Société suisse de cynologie. Il est prévu d'introduire, à partir de 1985, un concours militaire hors service pour conducteurs de chiens. Les concurrents pourront s'y mesurer dans leur terrain d'engagement propre.

Effectifs et relève

En tirant parti de toutes les possibilités, l'armée peut actuellement compter sur un peu plus de 300 conducteurs de chiens de défense, 100 de chiens de catastrophe et 40 de chiens d'avalanche. Il en sera de même à l'avenir.

Si l'on songe que près de 25 000 militaires ont un chien à la maison, ces chiffres peuvent paraître modestes. En fait, cela montre combien hautes sont les exigences.

Mais ce n'est pas la seule raison. Les détenteurs entrant en considération comme conducteurs de chiens militaires ont généralement une trentaine d'années lorsqu'ils remplissent, avec leur chien, les conditions posées par le sport cynologique. Ils ont ainsi déjà le gros de leurs obligations militaires derrière eux.

Il est d'autre part notoire que la vie du chien est brève. Elle atteint en moyenne une douzaine d'années et s'articule en trois phases: les trois premières années sont consacrées à l'élevage et à la formation de base; de la quatrième à la neuvième année, le

chien peut passer pour apte à l'engagement; normalement, ses trois dernières années sont des années de repos. Ainsi le chien n'est-il bon pour le service que durant six années.

Le principe veut que ne peut être ou demeurer conducteur de chien militaire que celui qui possède un animal apte au service. Si celui-ci vient à disparaître pour une raison ou une autre, son conducteur doit être affecté à une autre formation militaire. C'est pourquoi les mutations annuelles sont relativement nombreuses et l'Office fédéral des affaires vétérinaires de l'armée est contraint de rechercher chroniquement de nouveaux conducteurs.

La situation du chien au service

Le conducteur reçoit une allocation de 6 francs par jour de service accompli.

Lorsque le détachement est nombreux, le comptable de l'unité achète la nourriture nécessaire.

Si le détachement est réduit, le conducteur procure lui-même l'alimentation et touche une indemnité journalière de 3.50 francs.

Les chiens sont logés soit dans des boxes appartenant à l'armée, soit dans des étables, dans des hangars ou sous tente. Dans toute la mesure possible, à l'écart de quartiers d'habitation.

Une plaquette est gravée pour chaque chien militaire et un carnet est établi, dans lequel sont portées les

révisions d'entrée et de sortie ainsi que les constatations de l'officier vétérinaire ou du vétérinaire civil compétent pour les soins durant le service.

Le chien doit être vacciné avant le service contre les maladies infectieuses.

Les soins d'un chien malade ou blessé sont à la charge de la caisse de service, si l'on ne dispose pas d'un officier vétérinaire.

La Confédération couvre la responsabilité civile des dommages que pourraient encourir des tiers durant le service.

Remarques finales

Il n'est possible d'entraîner de façon proche de la réalité, en service d'instruction, que les chiens de recherche (chiens de catastrophe et d'avalanche).

Les conditions sont moins favorables pour le dressage des chiens de défense. Leur entraînement dans le cadre sportif est la seule base, la seule possibilité de les préparer à l'engagement de guerre. Il faut toutefois s'en écarter passablement si l'on veut un résultat réaliste.

En effet, dans le cadre sportif et des compétitions, le dressage s'élabore exclusivement à partir de la personne protégée et de l'instinct de prédation. D'autre part, les divers exercices et examens se déroulent toujours de la même façon. Conducteurs et chiens s'habituent à un certain automatisme. Certaines épreuves exigent même que le chien supporte des coups de bâton.

Il ne reste, en service d'instruction, guère d'autre voie pour l'instruction des chiens de défense que celle qui est à mi-chemin entre le sport et l'engagement réel. Et encore les leçons ne doivent-elles en aucun cas marquer si profondément le chien et son conducteur, qu'ils n'aient plus de chance de succès en compétition après le service.

Il convient toutefois de relever que l'on peut s'attendre, avec certitude, à ce que la grande majorité des conducteurs et des chiens soit capable d'acquérir en peu de temps le complément de formation indispensable à un engagement efficace en cas de service actif.

Vues sous cet angle, nos trois catégories de chiens représentent un moyen irremplaçable et ont leur place dans une armée moderne.

H.